

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 10 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze,

Le dix février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	06
Nombre de conseillers absents :	

**Présents**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12.
4.	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15.
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

**Absents :**

**Absents excusés :** M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine , Mme LACROIX Aurore, M. ANGO Jacques, M. GIRARD Pascal, Mme SAINT-PIERRE Valérie.

**Pouvoirs :** M. ANGO Jacques à M. CABART Jean-Claude, Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire :** Mme DEBRAND Monique

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE -  
SUPPRESSION DE POSTE (rédacteur).**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération en date du 10/02/2015 créant à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2015 un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et ce, pour faire suite à la réussite d'un examen professionnel.

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste de rédacteur territorial à compter du 01 avril 2015.

Considérant la saisine obligatoire du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) pour la suppression du poste de rédacteur territorial.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer le poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01 avril 2015.

**PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du Comité Technique le 19/02/2015.**

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX

Le Maire,

Denise GUERIN